

Flexanville

Mairie de FLEXANVILLE

Arrondissement de Rambouillet
Canton de Montfort l'Amaury
3, rue de la mairie 78910

FLEXANVILLE

Tél: 01.34.87.23.05

Fax: 01.30.88.30.65

Mail:

mairie.flexanville@wanadoo.fr

Décembre
2014



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 28/11/2014

L'an deux mil quatorze,
Le vingt-huit novembre à vingt heures quarante-cinq,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaients présents : Didier SAUSSAY, Claudine RICOU, Roland FONTAINE, François LIGNEY, Stéphane BENYAMINE, Edite DA SILVA, Laurent ESCRIVA, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Nadine PERRIN, Valérie PRAT, Florent SOULARUE.

Absents et excusés : Raoul ECORCHEVELLE, procuration à Didier SAUSSAY.
Didier PIETTE, procuration à Claudine RICOU.
Régine CENAC-MORTHE.

Monsieur Laurent ESCRIVA est désigné comme secrétaire.

Lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.
Nous passons ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

TRAVAUX

CONTRAT RURAL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bas, architecte à Thoiry, a été sollicité pour étudier le réaménagement des espaces sportifs et de loisirs de la commune ainsi que le remplacement du préfabriqué de l'école par une structure en dur.

Ces travaux pourraient être inscrits dans un contrat rural et donc bénéficier d'un financement partiel du département et de la région.

ADHESION INGENIER Y'

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la création de l'agence départementale Ingénieur Y', chargée d'apporter aux communes de moins de 2000 habitants qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Compte-tenu de l'intérêt pour la collectivité, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'adhérer à l'agence d'Ingénieur Y'. Le nouveau Plan Local d'Urbanisme sera le premier dossier de travail qui devra être mené par ce partenaire.

ECLAIRAGE PUBLIC

Dans un souci d'économie et d'homogénéité, le Conseil Municipal propose d'étendre à tout l'éclairage public de la commune, des ampoules à basse consommation d'énergie. Une étude concernant la faisabilité technique et le coût de cette transformation est décidée.

FIBRE OPTIQUE

L'arrivée de la fibre évoquée en début d'année est reportée à une date ultérieure en raison des réticences de l'intercommunalité Cœur d'Yvelines. Celle-ci juge le projet trop onéreux en milieu rural, dans une conjoncture économique difficile.

HYGIENE-SECURITE

SECURITE

La pose du second coussin berlinois, à l'emplacement initialement prévu à l'entrée de Tessé, a été rejetée par le département. Dans ce contexte, le Conseil Municipal a décidé d'étudier un nouveau positionnement de ce ralentisseur.

PREVENTION ROUTIERE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention de la Prévention Routière. Le Conseil Municipal décide de refuser cette demande étant donné qu'il n'y a plus d'intervention à l'école de leur part.

BUDGET

DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder aux modifications suivantes sur le budget communal, pour les dépenses de fonctionnement :

Article 73925 : + 5441€

Article 73111 : - 5441€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, approuve les modifications faites au budget primitif 2014 de la commune.

TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Taxe Locale d'Équipement (TLE) concernant les logements neufs, est remplacée par la Taxe d'Aménagement (TA) et qu'il y a lieu de revoter le taux de cette taxe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de maintenir cette taxe à 4%.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer afin que les dépenses d'investissement soient prises en compte avant le vote du budget primitif 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les dépenses d'investissement avant le budget 2015.

SDIS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de régler la cotisation du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) de façon mensuelle ou trimestrielle. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir un paiement annuel.

<h2>ECOLE</h2>

RYTHMES SCOLAIRES (TAP)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la décision des institutrices de ne plus assurer les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à compter de la rentrée de septembre 2015.

Il est donc nécessaire de recruter des animateurs et probablement d'aménager les horaires.

Dans un premier temps, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de faire un appel à candidature auprès des Flexanvillois.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un premier acompte concernant l'aide fournie aux communes pour la mise en place des TAP. Cette subvention sera utilisée pour financer la nouvelle organisation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie d'Osmoy sollicite une participation financière pour les TAP des neuf enfants Flexanvillois scolarisés dans sa commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter cette participation uniquement pour les cinq élèves de petite section de maternelle, cette classe n'étant pas assurée à Flexanville.

DIVERS

NOMINATION DE DELEGUES AU SILY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de nommer un délégué titulaire et un suppléant pour représenter la commune au sein du SILY (Syndicat Intercommunal du Lycée de la Queue Lez Yvelines).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer :

- Monsieur Didier SAUSSAY comme titulaire
- Monsieur Laurent ESCRIVA comme suppléant

Vote : 10 POUR

2 ABSTENTIONS

RAPPORT ANNUEL DU SIRYAE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel 2013 du SIRYAE (Syndicat Intercommunal de la Région d'Yvelines pour l'Adduction de l'Eau).

CLECT

Le Conseil Municipal prend connaissance du rapport annuel de notre intercommunalité « Cœur d'Yvelines » et signale que ce document sera tenu à disposition du public en Mairie. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

CONCESSIONS CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de revoir les clauses de renouvellement des concessions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de proposer des concessions de 30 ou 50 ans, renouvelables par tranche de 30 ou 50 ans, et ce, selon un coefficient annuel.

ACHATS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité d'équiper la commune d'un défibrillateur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'opter pour une solution de location maintenance et d'installer cet équipement à l'extérieur de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire propose l'achat d'un barnum en remplacement de l'ancien. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide d'accepter l'achat d'un barnum pliant.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Lundi, Jeudi, Vendredi, Samedi : de 10h à 12h.

Mardi : de 17h à 19h.

Permanence des élus le mardi de 18h à 19h et le samedi de 11h à 12h.